

CHSCT extraordinaire du 28 octobre 2015, dédié à la lutte contre le suicide

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,

Mesdames et messieurs les représentants du personnel,

Cher(e)s collègues,

Dans notre déclaration préalable au CHSCTRPN du 07 octobre dernier, nous vous faisons part non seulement de notre ras le bol de la politique d'austérité menée par notre ministère face à une thématique aussi essentielle que la santé et la sécurité au travail mais aussi de l'urgence de la situation face à la souffrance au travail de nos collègues.

Et notamment,

- du désengagement de l'administration face à la dégradation inique des conditions de travail, qui se réfugie toujours et systématiquement derrière des contraintes budgétaires
- des conditions de vie professionnelle et familiale qui ne cessent de se dégrader
- des statistiques qui restent dans le rouge quand dans plus de 50% des visites médicales effectuées à la demande des agents, sont évoquées des difficultés professionnelles et de souffrance au travail

- du renforcement des moyens alloués aux membres des CHSCT de proximité au titre de l'article 75-1 du décret du 28 mai 1982 modifié, pour lesquels nous avons l'impression d'être obligés de faire l'aumône
- et de la courbe des suicides qui reste dramatiquement élevée

Ainsi, nous sommes toutefois satisfaits aujourd'hui de constater que notre message ait été en partie entendu et plus particulièrement par le Président de la République, et sommes heureux d'être réunis ce jour pour enfin exprimer notre ressenti, nos observations et apporter nos arguments ou contre arguments à ce projet de prévention et de lutte contre le suicide.

En effet, il est urgent d'admettre enfin, que la souffrance au travail constitue un véritable risque professionnel générateur de risques psychosociaux.

Le management au sein de notre institution reste la problématique à traiter prioritairement.

C'est en ce sens que nous entendons agir et travailler efficacement aujourd'hui et demain pour lutter contre ce fléau qui mine notre profession.

Toutefois, vous noterez notre étonnement à constater aujourd'hui encore, l'absence de la Préfecture de Police autour de cette table d'autant plus qu'il s'agit d'un plan ministériel qui ne saurait en exonérer les 37000 agents de l'Île de France.

Je vous remercie et vous prie de bien vouloir annexer ces propos liminaires au procès verbal de cette séance.